



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin

Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 93 du 30 septembre 2012, je vous communique les articles de Var Matin traitant :

- De l'audience du Tribunal Correctionnel suite à la citation à comparaître pour prise illégale d'intérêt du Maire de Roquebrune et de l'un de ses conseillers municipaux (25/09/12) ;
- Du nouveau schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet et validé par la CDCI (22/09/12)
- De « l'explosion » de la Communauté de Communes Pays Mer Estérel (CCPME) (29/09/12) ;
- De l'annonce par le Maire de Roquebrune de passer en régie directe la distribution de l'eau (25/09/12) ;
- Du différent qui oppose un administré à la Mairie (25/09/12) ;
- De la passion et de l'engagement d'Alain MILLANELLO pour la chasse (28/09/12) ;
- De la phrase du jour dans l'édition du 20/09/12.

Bonne lecture ... Bien à vous et @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

Var

var-matin 15
Mardi 25 septembre 2012

Luc Jousse poursuivi pour prise illégale d'intérêt

Le maire de Roquebrune-sur-Argens a répondu hier d'une plainte déposée par une association locale devant le tribunal correctionnel de Draguignan. Délibéré au lundi 8 octobre

Luc Jousse était absent hier à la barre du tribunal de Draguignan. Mais à 19 h, la salle était encore comble, avec caméras de télévisions et membres de deux associations de Roquebrune-sur-Argens, le Mouvement pour l'Avenir (MPA) et l'Association citoyenne de contribuables roquebrunois (ACCR). La première a porté plainte contre le maire et l'un de ses adjoints, vice-président de la communauté de communes Pays Mer Estérel, Paul Heim, pour « prise illégale d'intérêt ».

L'affaire remonte au 22 juin 2010. Lors du conseil municipal de Roquebrune, les élus acceptent de vendre à un jeune agriculteur, pour 34 430 €, une parcelle de 9 ha, en vue d'une activité agricole équestre. Mais le futur haras ne verra jamais le jour : le jeune fermier se rétracte un mois plus tard.

Recevable ou pas ?

L'affaire déchaîne les passions. Les associations affirment en effet que MM. Jousse et Heim, qui ont voté pour cette vente, seraient aussi actionnaires de ce domaine agricole, ainsi que des membres de leurs familles. D'où cette décision de porter plainte de la part de la MPA, soutenue dans son action par l'ACCR.



Les deux présidents d'association, hier au tribunal de Draguignan, affirmaient qu'ils iraient jusqu'au bout de leur démarche visant Luc Jousse (absent des débats).

(Photos Gabrielle Prompt et Philippe Arnassan)

Le débat hier était avant tout technique. Les avocats en défense, M^{rs} Campalo et Lecroq, ont soulevé deux nullités et une irrecevabilité dans le dossier, estimant notamment que « l'association n'a pas respecté la procédure. Elle in-

tervient alors qu'elle n'a pas qualité pour le faire. De toute façon, c'est une démonstration de force avec une médiation domageable à nos clients. Un simple esclandre, mais il en restera toujours quelque chose en vue des élections municipales de 2014. L'action est tout à fait irrecevable... »

La partie civile, représentée par M^r Molina, a au contraire évoqué une citation directe « pour des faits graves ». Elle a martelé que l'association, du fait de son statut, pou-

vait parfaitement représenter des citoyens dans un tel dossier. Des arguments dénoncés par le procureur, qui estime que le dossier ne pouvait être plaidé au fond. Et de demander au tribunal l'irrecevabilité de la plainte, mais aussi de débouter l'association.

« La machine de guerre est lancée »

Le dossier a néanmoins été examiné sur le fond, sans apporter d'éléments vraiment nouveaux. La partie civile demandait 2 000 € de préjudice moral alors que la défense réclamait 10 000 € de préjudice moral pour Luc Jousse et 5 000 € pour Paul Heim.

Le délibéré sera rendu le 8 octobre, mais les associations, quels que soient les résultats ne s'en contenteront pas. Elles affirment que c'est une première affaire, et qu'il y en a d'autres... Josette Mimouni, présidente de l'ACCR estime ainsi « qu'aujourd'hui, la machine de guerre est lancée pour faire arrêter les magouilles. Il faut en finir de financer des projets pas conformes à la loi ». Même tonalité chez le président de la MPA, Alain Millanello : « Ça suffit. La loi est la même pour tous. » L'ambiance locale dans les semaines à venir ne risque pas de retomber.

E. D.

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin

Var

var-matin | 18
Samedi 22 septembre 2012

Intercommunalité : le nouveau schéma entériné

À l'issue d'un an et demi de débats, souvent houleux, les élus et le préfet sont tombés d'accord. Le Var comptera demain treize ensembles de communes, contre quinze aujourd'hui

Beaucoup de bruit pour rien. Du pressé. Alors qu'à l'origine l'État préconisait la création de six grands ensembles en vue de simplifier et clarifier l'intercommunalité, le Var comptera finalement treize établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FF). Soit seulement deux de moins qu'aujourd'hui, mais en intégrant les trente communes jusqu'alors « isolées » (1). Oubliées donc les levées de boucliers qui ont animé les débats durant près d'un an et demi. Dans ces nouvelles conditions, aucun des 45 membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), réunis hier en préfecture, n'a voté contre ce nouveau schéma, désormais entériné. Seules trois abstentions ont été enregistrées, à la grande satisfaction du préfet Paul Mourier.

« Des territoires de consensus »

« L'intercommunalité a fait un grand pas en avant », a déclaré le représentant de l'État à l'issue de trois heures de discussions. *J'estime que nous sommes arrivés à des territoires de consensus. Et les périmètres re-*

mus s'inscrivent tous dans les Scot (Schémas de cohérence territoriale) », a-t-il insisté.

Jean-Pierre Vêran, président des maires du Var et rapporteur général de la CDCI, s'est lui aussi « réjoui de ce succès. Chacun a voté pour l'intérêt

des territoires. La politique des clochers, il faut la laisser derrière. »

Les trois « grosses »
Les trois anciennes communautés d'agglomération (CA) conservent leur statut et sont étendues.

Toulon Provence Méditerranée passe de 12 à 13 communes avec Evénos. Les communes de Silans-la-Cascade, Salernes et Saint-Antonin-du-Var, « à leur demande », rejoignent la CA de Draguignan.

La CA Fréjus-Saint-Raphaël fusionne avec la communauté de communes (CC) Pays-Mer-Estrel et intègre Les Adrets-d'Estérel.

Les futures aggllos
Deux nouveaux ensembles franchissent la barre

des 50 000 habitants et peuvent prétendre à devenir des communautés d'agglomération. Sud-Sainte-Baume, grâce à l'intégration de Sanary, qui avait refusé à l'époque d'intégrer TPM, « Provence verte » (nom provisoire), qui réunit désormais les CC Sainte-Baume-Mont-Aurélien, Comté-de-Provence et Val d'Issolle.

Les créations

La nouvelle CC du golfe de Saint-Tropez réunit douze communes pour 56 332 habitants (mais ne peut opter pour le statut d'agglomération car aucune commune n'a plus de 15 000 habitants). La nouvelle CC du Haut Var réunit onze communes pour 7 596 habitants.

L'exception

Bien qu'elle ne compte que 1 386 habitants (alors que la loi en impose 5 000 minimum), le périmètre de la CC Artuby-Verdon demeure inchangé.

« Une dérogation pouvait être accordée aux territoires isolés de montagne », a précisé le préfet. **ANNE FUERER-TELLER**
annever-teller@var-matin.com

1. Saint-Zacharie est rattachée à une communauté de communes des Bouches-du-Rhône, Vieux-sur-Verdon à une des Alpes-de-Haute-Provence.

Nouvelle carte de l'intercommunalité



Infographie François-Pierre LAMAZO

Luc Jousse : le feu aux poudres

Une lettre ouverte de Luc Jousse à Paul Boudoube a mis le feu aux poudres. Le vice-président explique au président pourquoi les élus ce Roquebrune, « marquant leur désapprobation de vos méthodes et de votre changement d'attitude », boycotteront la réunion du conseil. On y lit notamment qu'il l'accuse d'y asseoir, au sein de la communauté, « un éphémère pouvoir sur un contrôle quasi-stalinien de tous les fonctionnaires, les changeant ici de bureaux, les changeant là de service sans même délibérer dans le respect de la loi... Comment justifier tant de harcèlement et d'agitation ! »

« Musellement de type soviétique »

Plus loin, Paul Boudoube est qualifié « d'autocrate absolu », accusé d'avoir embauché à tort et à travers, « balayant tous les efforts de rigueur budgétaire sans fiscalité additionnelle de mes 27 mois de mandat. »

Alors qu'il ne reste que trois mois de présidence à Paul Boudoube avant l'activation de la nouvelle communauté d'agglomération avec les autres communes du secteur, Luc Jousse l'exhorte « à cesser ce harcèlement permanent sur les fonctionnaires... Il me semble que vous vous grandiriez en cessant cette incompatible chasse aux sorcières qui ne fait finalement que vous affaiblir. Il me semble également que vous devriez réviser les limites démocratiques du pouvoir exécutif et ne pas la confondre avec le musellement de type soviétique du pouvoir administratif. » Et le vice-président d'inviter le président au dialogue et au « mieux travailler et vivre ensemble ! » Difficile après de tels propos. Les salutations sont au niveau du ton général de la lettre : « Acceptez, M. le président, mes sentiments empreints de déception, de tristesse et de gâchis. » C'est dur parfois, l'amour en politique...



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

Estérel région

var-matin
Samedi 29 septembre 2012

6

« Pays Mer Estérel » explose en plein vol

La communauté de communes de Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens est à genoux. Les deux maires ne se supportent plus et les élus roquebrunois ont boycotté le conseil

C'est la guerre. Difficile d'employer un autre terme lorsqu'on voit les nouveaux rapports entre les élus de Roquebrune et Puget, au sein de la communauté de communes « Pays Mer Estérel ». Il y avait certes des tensions depuis un moment, mais le vase a débordé jeudi soir, à l'occasion de la réunion du conseil. Les élus roquebrunois, à l'initiative du maire et vice-président de la communauté, Luc Jousse, ont boycotté la séance. Règlement de comptes et « délicatesses » verbales ont fusé. L'ordre du jour aura duré trois secondes, le temps de constater que le quota n'y était pas, plus de la moitié des 26 conseillers étant absents. Seul, Philippe Bouvard, encore adjoint aux finances de Roquebrune à cet instant, était présent. Son intervention ultérieure a fait l'objet d'une bombe... Pas de dossiers à voter donc, mais néanmoins une heure et demie d'interventions animées, sous l'autorité du président Paul Boudoube, maire de Puget, suite notamment à une lettre ouverte de Luc Jousse (lire ci-dessus).

Pourquoi ces ressentiments ?

Réelle colère du président, qui ne comprend ni les propos de son collègue, ni ce boycott imprévu. « C'est irréaliste, absurde, dicté par des mensonges éhontés et un refus de dialoguer. Je ne comprends pas ces ressentiments... » Avant d'en remettre une couche, il donnait la parole



Les maires Paul Boudoube (à gauche) et Luc Jousse (à droite) auront désormais du mal à communiquer. Le conseil communautaire a fait éclater leurs divergences. (Photos doc. Philippe Arnassan)

à Michel Bouvard, seul élu roquebrunois, venu expliquer sa présence et les raisons de son désarroi. « Je me présente seul par respect pour l'institution et pour défendre les intérêts bien compris de la communauté de communes. » Il regrette l'absence de ses collègues, profitant pour l'occasion « de dénoncer publiquement la tactique purement politicienne et personnelle de Luc Jousse pour bloquer le fonctionnement de « Pays Mer Estérel », manipulation destinée à accélérer la fusion avec la future communauté

d'agglomération. En refusant tout débat aux élus roquebrunois, en les obligeant par la pression, voire par le chantage, à boycotter la séance d'aujourd'hui, il espère démontrer la paralyse de notre communauté de communes pour l'enterrer au plus vite. » A ses yeux, il y a certes eu des modifications internes depuis le changement de gouvernance, mais « Pays Mer Estérel fonctionne, c'est l'essentiel. La politique de la chaise vide est un mauvais choix, je ne comprends plus l'attitude de Luc

Jousse. Révéler une guerre de clochers entre Roquebrune et Puget n'est pas digne d'un maire responsable... » Une longue déclaration saluée par une salve d'applaudissements. Le maire tenait naturellement à répondre aux attaques de la lettre qui avait mis le feu. Elles mettaient, à ses yeux, en évidence ces dérives de son prédécesseur Luc Jousse, telles que l'utilisation de 4x4 de service à 32000 €, des innombrables cartes d'essence, des conseillers mis en place sans compé-

tence pour des postes, des emplois considérés comme fictifs. « Je suis stupéfait. La situation est stupéfiante, déraisonnable... »

Un goût amer...

Un credo repris par son premier adjoint Jacques Morenon, se disant très abattu par ce boycott, d'autant plus qu'ils croisent souvent des proches de Luc Jousse qui, dans l'ombre, le critiquent. « Ce soir, ils ne sont pas là. Quel courage ! Loin des foudres du maire, c'est plus simple... » Puis d'expliquer ce qui, à ses yeux, constitue autant de contradictions entre les dires de Luc Jousse et ses décisions, comme le dossier sur l'eau. Le vice-président Jean-François Moïssin, qui avait soutenu le maire de Roquebrune lors des cantonales, assénait à son tour combien il le regrettait. « J'ai un goût amer dans la bouche. C'est nauséabond... » Au final, le conseil communautaire est reporté au jeudi 4 octobre. On pourra alors y voter sans quota. Mais le président Boudoube ne se fait pas d'illusion : « On va pouvoir continuer à travailler, quel que soit le nombre de conseillers présents. Mais pour entrer dans la grande communauté, au 1^{er} janvier prochain, nous serons très démunis... » Élie Brun à Fréjus et Georges Ginesta à Saint-Raphaël auront alors tout loisir de mettre bon ordre dans ce qu'ils doivent considérer comme un chaos de banlieues.

ERIC DELUARD
edeluard@varmatin.com

Michel Bouvard passe dans l'opposition

Michel Bouvard, adjoint aux finances de Roquebrune-sur-Argens, était donc le seul élu de cette commune à être présent à Puget pour le conseil communautaire (lire ci-dessus). Sa déclaration a fait sensation, même s'il ne déclarait pas publiquement la décision prise dans l'après-midi, celle de quitter sa délégation pour rejoindre l'opposition.

« Le maire ne m'a jamais écouté »

Ce jeudi après-midi, il avait en effet écrit au maire et vice-président de « Pays Mer Estérel », Luc Jousse. Des phrases explicites pour signifier que « compte tenu de nombreux différents, je ne peux plus assurer mes dé-

légations dans ces conditions. Je demande à en être relevé pour défendre au mieux les intérêts des Roquebrunois. »

En résumé, il reste au conseil mais passe dans le clan des opposants.

Dans la soirée, il expliquait avoir voulu à de nombreuses reprises expliquer au maire « que la gestion de la commune n'allait pas dans le bon sens. Il ne m'a jamais écouté. Je prends mes responsabilités. Je l'ai informé de mon engagement, désormais, au sein du conseil municipal, dans une opposition constructive... »

Michel Bouvard expliquera toutes les motivations qui l'ont poussé à cette grave décision lors du prochain



L'adjoint aux finances a demandé à être relevé de ses délégations et passe dans l'opposition.

conseil municipal de Roquebrune, le lundi 8 octobre.

E. D.



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin

Est-Var

var-matin
Mardi 25 septembre 2012

9

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

La ville passe en régie directe pour la distribution de l'eau

Profitant de la fin du contrat qui la lie à l'entreprise Veolia, la municipalité a choisi de reprendre à son compte cette gestion, qui devrait faire baisser la facture des usagers de 20 % à 30 %

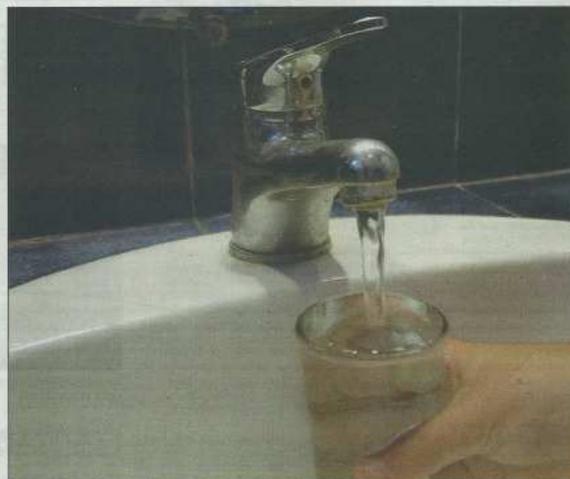
Vendredi dernier, l'ouverture des plis de l'appel d'offres lancé auprès des sociétés privées de distribution d'eau potable, a tourné court à Roquebrune-sur-Argens. Le maire, Luc Jousse, a en effet annoncé à la commission des marchés publics de la délégation de service public de l'eau, en présence de M. Dumas de la répression des fraudes et des prix, que la commune, laquelle a un budget autonome de l'eau au sein de la communauté de communes Pays-Mer-Estérel, allait passer en régie directe. Les plus des trois délégataires qui ont répondu à l'appel d'offres sont donc restés fermés.

« Les usagers plutôt que les actionnaires »

« Mon objectif est d'obtenir une baisse significative du prix de l'eau potable, entre 20 et 30 %, baisse que j'ai promise aux usagers. La régie directe est le seul moyen pour obtenir de façon certaine cette diminution et en faire bénéficier les usagers plutôt que les actionnaires des multinationales, qui, de toute façon n'écoutent plus les municipalités », assure le premier magistrat.

Cette petite révolution dans le Landerneau municipal va obligatoirement nécessiter la mise en place d'un nouveau service avec une organisation propre.

« Je vais solliciter le prêt pour une prorogation de six mois de la délégation de service public (DSP)



Cette petite révolution dans le Landerneau municipal va obligatoirement nécessiter la mise en place d'un nouveau service avec une organisation propre. (Photo D. O.)

actuelle, afin de nous donner le temps de monter cette régie directe de gestion et distribution de l'eau. Cela va représenter un budget annuel de 3,5 millions d'euros. » Les dix années qui ont lié la com-

mune et son délégataire (Veolia) ont eu des bons côtés ; aujourd'hui, les réseaux sont neufs, tous les branchements en plomb ont disparu, les fuites sont estimées à moins de dix pour cent

« ce qui est un très bon rapport ; tous les coyards sont désormais au vert et avec l'accord du service financier de la ville et de mes fonctionnaires, la ville va donc récupérer cette régie. Le contexte national

et économique est plutôt favorable à la "remunicipalisation" du service de l'eau et je pense que cette nouvelle sera bien accueillie par la population et les usagers. » En revanche, Luc Jousse n'est pas favorable à la régie directe pour l'assainissement car ces prestations nécessitent des procédés techniques particuliers. « C'est un vrai métier. De toute façon, nous sommes encore liés par contrat à Veolia pour quelques années. »

Des recrutements en fin d'année

Le contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable arrive, lui, à échéance fin 2012. « Cela veut dire que nous allons recruter », promet Luc Jousse qui précise que l'objectif est d'apporter le même service et la même proximité à la population. Il envisage le recrutement de techniciens compétents et le cas échéant de sous-traiter quelques prestations comme le relevage des compteurs, la facturation et évidemment les travaux en cas de fuites.

La nouvelle régie municipale de l'eau achètera l'eau au Seve (2) dont la commune est adhérente et dont le président est Georges Ginesta.

« Je donne rendez-vous aux usagers de l'eau dans un an pour constater les économies faites sur une moyenne de 120 mètres cubes. Elles devraient aller jusqu'à 25 % ». (Qui s'en plaindra ?

DANIELE OLIVIERI

« Une énorme surprise » pour le groupe Veolia

Dire que les dirigeants du Veolia sont tombés des nues après l'annonce faite par Luc Jousse est un doux euphémisme. Gilles Rousseau, responsable du service communication de Veolia, n'a pu cacher sa stupeur : « Le choix de Luc Jousse est pour nous une énorme surprise. Nous avons travaillé et répondu à une offre de délégation du service public émise par la communauté des communes qui regroupe

Puget et Roquebrune-sur-Argens. Nous avons envoyé notre offre jeudi soir et nous attendions donc une convocation. Comment a-t-il pu prendre une telle décision sans avoir pris le temps d'auditionner les candidats à l'appel d'offres, j'ai du mal à comprendre. D'autant que le groupe Veolia est présent sur la commune de Roquebrune-sur-Argens depuis maintenant 60 ans. Une commune sur laquelle nous avons construit

quelque 264 km de réseau. Pour le groupe Veolia, cette décision est plus que surprenante. Nous attendons maintenant une confirmation par écrit. »

● Gérard Piel (conseiller régional, délégué à l'espace public régional de l'eau) :

« En ce qui me concerne, à chaque fois qu'une commune se réapproprie la gestion de l'eau cela va dans le bon sens. Au-delà des clivages gauche-droite, cette solution

prend en compte les besoins de la population en terme de coût. Il y aura toujours des communes rétives, mais aujourd'hui quelque 30% des communes de la région PACA sont en régie. Nous sommes dans une dynamique, même si cela ne se fait pas du jour au lendemain. La région apporte une aide technique et pratique avec des financements spécifiques selon les orientations des communes qui optent pour la régie. » P. M.



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin

Estérel région

var-matin
Jeudi 27 septembre 2012

12

Le combat d'un Don Quichotte de l'immobilier

Aux Issambres, le propriétaire d'une villa est en lutte avec la mairie. Il ne comprend pas que les droits accordés à ses voisins ne lui soient pas accordés pour construire un garage. Une saga coûteuse

Imbroglie immobilière aux Issambres. Le propriétaire d'une villa, qui espérait construire un garage devant chez lui, dans le prolongement des murs des voisins de son lotissement, est toujours en lutte avec la mairie. Une sombre histoire débütée en 2004 qui lui a déjà coûté 20 000 € de frais de justice. Un Clochemerle au goût amer. Contre vents et marée, Frédéric Rossi persiste pour dénoncer ce qu'il appelle une « *illégalité de traitement* ». Il ne comprend pas pourquoi toutes les propriétés de la corniche du Roitelet, où il réside, disposent de murets et clôtures sur les décrochés, soit les bouts de terrains donnant sur la rue, et qu'on lui refuse pour une raison qu'il ignore.

Frédéric Rossi et son épouse habitent la maison en contrebas de la rue du lotissement Bois d'Angelis, depuis 12 ans. Devant la porte et le portail de la villa, un décroché en terrain, d'environ 6 m² est envahi par les herbes. C'est là qu'il voulait faire construire un garage donnant sur la rue, dans l'alignement des clôtures de ses voisins. En mai 2004, il obtient une attestation d'un géomètre expert précisant que le décroché appartient bien à son lot. Mais le cadastre ne le voit pas de cette façon.

Les ennuis s'enchaînent

Selon le propriétaire, « *la mairie devait faire régulariser l'erreur auprès du cadastre* », mais cette dernière répond par écrit en mai 2006 que la parcelle est propriété de l'ASL Bois d'Angelis. « *J'explique alors le problème à M. Hudhomme, président de l'ASL, lui demandant de faire le nécessaire afin que tous les colocs concernés par le même type de décroché de*



Le bout de parcelle devant la propriété de Frédéric Rossi qui aura posé tant de problèmes.

(Photos Gabriëlle Prompt)

voirie soient régularisés avant la signature de l'acte administratif avec la mairie. »

En clair que tous les propriétaires de la rue soient mis sur un même pied d'égalité...

En 2007, il entame une procédure d'usucapion, soit une prescription acquiescive. On lui promet, affirme-t-il, un arrangement, mais les ennuis commencent, alors que le président de l'ASL signe un acte de cession avec la mairie. Le nom demeure mais le bout de terrain concerné dépend désormais entièrement de la commune.

Pour empêcher que des camions fassent demi-tour devant chez lui, « *ils ont failli écraser ma femme et menaçaient, à la moindre fausse*

manoeuvre, de dévaler jusqu'à ma maison », il appose une chaîne devant l'entrée de sa villa.

Luc Jousse fait immédiatement constater le délit « *d'entrave à la voirie* » et demande une astreinte de 300 € par jour pour cette chaîne qui entrave la circulation. « *En gros, je m'empêchais de rentrer chez moi.* » Il l'a rapidement enlevée et depuis enlève sa voiture dans le sable déversé depuis devant chez lui...

Les moulins municipaux

La justice s'en mêlera et M. Rossi perdit en 1^{re} instance au tribunal de Draguignan, puis en appel à Aix en avril 2011. Au final, ce sont

20 000 € déjà envoyés entre son avocat, les tonnes de dossiers qu'il accumule et les frais de justice. « *Les ordres sont de me pourrir la vie. Mais je veux encore et toujours que la vérité soit rétablie et que l'on cesse cette inégalité de traitement entre les citoyens, mes voisins et moi...* » Le Don Quichotte de l'immobilier aura-t-il un jour les moyens de renverser les moulins municipaux ? Pas sûr, sachant que la municipalité, suite à diverses réunions, veut faire entendre raison tant à M. Rossi qu'aux autres propriétaires de ce secteur de la corniche du Roitelet.

Luc Jousse entend clore le dossier

Luc Jousse, maire de Roquebrune-sur-Argens, connaît le dossier par cœur. Et entend le clore au plus vite, suite aux diverses réunions sur ce dossier. La ville veut mettre tous les propriétaires sur le même pied d'égalité.

Il affirme en effet que la commune « *va faire un alignement avec la copropriété. Ce bout de terrain est sur le domaine communal, comme le prouvent les différents jugements.* M. Rossi a perdu devant les tribunaux et il devra faire comme les autres. »

« *La ville est prête à lui vendre la parcelle devant chez lui et il pourra alors construire son garage. Les autres propriétaires devront également payer pour se mettre en conformité.* » Égalité donc de chaque citoyen... Mais Frédéric Rossi peut-il comprendre qu'il doive encore payer alors qu'il estime être déjà propriétaire de ce bout de parcelle devant chez lui ?



E. D.

edeluard@varmatin.com



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin

Estérel région

var-matin
Jeudi 27 septembre 2012

10

Alain Millanello : « La chasse, c'est ma vie »

Hors cadre Tous les jeudis, portrait d'une personnalité qui sort du commun. Aujourd'hui, rencontre avec Alain Millanello, chasseur depuis sa prime jeunesse, si passionné qu'il s'est engagé à tous les niveaux de responsabilités. Le rêve, pour lui, c'est être seul dans les bois, un chien à ses côtés, un fusil au creux du coude, dans les premiers rayons du soleil.



Pour s'échapper du quotidien, du stress et des soucis, certains font du yoga, d'autres prennent un livre. Alain Millanello part à la chasse. « Quand je suis dans les bois, j'oublie tout, ça me détend, je me vide l'esprit. Pas de bruit trépidant. Mais le calme, les trémolos des oiseaux, le vent dans les branches, les feuilles froissées par un animal », explique ce père de famille, qui a transmis son immense passion à ses enfants (ils ont tous, garçons et filles, leur permis de chasse). Intransigeant sur les règles de sécurité pour vivre sa passion en toute sérénité et la partager dans les règles de l'art, Alain Millanello est si épris du monde de la chasse qu'il s'est engagé à tous les niveaux de responsabilités. « La chasse, c'est ma vie », s'enthousiasme ce numéro de la première heure. « Ça a commencé à 14 ans. J'étais apprenti et les ouvriers par-

laient de chasse avec tant d'émotion que j'ai voulu la découvrir ». Dans la famille, personne n'était chasseur. Pourtant son père a signé la dérogation pour qu'il puisse passer son permis à 16

« Dans les bois, j'oublie tous les soucis »

ans. « Il m'a dit, voilà une activité saine. Un chasseur m'a donné mon premier fusil, un calibre 16, à chiens, plein choc, une vraie arquebuse. Je n'ai pas trop brillé avec, j'étais novice. Avec l'art cynégétique, on apprend aussi les secrets des armes, de la balistique. Je me suis acheté mon premier fusil, un superposé, quand je suis rentré aux services techniques du Saint-Raphaël. Ils avaient presque tous chassés. Et c'est devenu une nécessité, comme une drogue ».

Il raconte adorer toutes les chasses, de la plume aux battues. Les anecdotes, les souvenirs extraordinaires, Alain Millanello en a plein sa besace : le chant des oiseaux dans les premiers rayons de soleil, la passion de l'attente, le cri de la grive avant de la voir. « Je la reconnais de si loin, j'aime suivre le chien, regarder les arbres. Vraiment seul en pleine nature, et admirer la vie du bois dans l'air ».

La plus belle image, celle qu'il n'a jamais oubliée, c'est ce double de sangliers dans le vallon d'Aiguebonne. Ou quand son épagneul breton qui répondait au doux nom de Cendrillon, a levé son premier faisan qu'il a d'ailleurs fait empaler. Et lorsque Cendrillon sortit d'un buisson le poil hérissé, lui a fait tirer un sanglier de 103 kg. Et ce jour incroyable où il est revenu avec 15 palombes et 14 canards et qu'un copain lui a surpris

dans sa cuisine en train de plumer tout ce gibier. Une bonne tranche de rigolade. Ainsi, ses amis, ses trois frères, ses trois sœurs, toute sa famille, profitent de la venaison.

« J'aime rendre service, aider les gens »

De déception, Alain Millanello avoue n'en avoir jamais connu à la chasse, même toutes ces journées sans rien voir, tous les tirs manqués, ne sont qu'images sereines de paysages flamboyants. Mais alors, que faire après la saison ? Outre les comptages de nuit, la pêche sur la plage, Alain Millanello a choisi de s'investir sans compter au service de la chasse, dans le bureau de sa société La Préjussienne. Auprès du groupement d'intérêt cynégétique (GIC) aussi, pour lequel il est président

depuis 1998 et au sein de la fédération départementale où il est administrateur depuis bientôt neuf ans. « J'aime rendre service, résoudre les problèmes des gens et ils sont nombreux à avoir besoin de conseils, d'informations ». Et le président de la Préjussienne de conclure : « Je cumule le travail mais pas les soucis, car je suis bénévole et je remercie tous les bénévoles qui m'aident. On n'a pas le temps de s'ennuyer avec la confection des 300 cartes de chasse de la société, les 800 du GIC, l'organisation de la validation des permis, les règlements intérieurs, les autorisations, les déclarations, les plaintes, les plans de gestion des brucellets, des lièvres, les réunions, les commissions, les 400 dossiers des abéris de grand gibier, les expertises... mais quand on aime, on ne compte pas ».

JOCELYNE JORIS
jjoris@varmatin.com



Avec son premier fusil, un calibre 16, à chiens.
(Photos Gabriëlle Prompt)



Alain Millanello est président de la société La Préjussienne et s'occupe de la logistique.



« Être tranquille dans les bois, ça me détend ».



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

VAR-MATIN du 20 septembre 2012

La phrase

« Je suis un maire de paix. Depuis 11 ans, je suis dans la nasse. Je ne dépense pas un centime d'argent public... Par les temps qui courent ce n'est pas rien ! »
De Luc Jousse, maire de Roquebrune-sur-Argens, au sujet du dossier du centre de ski nautique. L'élu estime que son issue passerait par la création d'un groupement d'intérêts publiques (GIP) qui rassemblerait l'ensemble des acteurs (voir page 5).

Ci-dessus « La phrase du jour » dans Var-Matin du 20/09 ...

En complément à l'article ci-dessous traitant de la décision du Maire de Roquebrune-sur-Argens de fermer à nouveau le Centre National de Ski Nautique ... (cf. flash info n° 92)

© - DR - Groupe Nice-Matin

Estérel région

var-matin 5
Jeudi 20 septembre 2012

Roquebrune : le plan d'eau pourrait à nouveau être fermé

S'appuyant sur des rapports d'expertises accablants, le maire persiste et signe. Un nouvel arrêté interdisant l'utilisation du centre de ski nautique devrait être pris aujourd'hui

Moins de deux semaines après la décision du juge des référés du tribunal administratif de Toulon de rouvrir l'accès au plan d'eau du centre national de ski nautique de Roquebrune-sur-Argens, celui-ci devrait être à nouveau fermé aujourd'hui. Le maire, Luc Jousse, s'apprete en effet à signer un nouvel arrêté municipal portant « interdiction provisoire et coercitive exercée sur le plan d'eau du bassin pour des raisons de sécurité et de salubrité ».

Des plaintes de parents et sportifs
« L'analyse de l'eau ? C'est juste dramatique. Je n'aurais pu résister mais pas à ce point », affirme Luc Jousse. L'édile affirme avoir reçu ces dernières semaines de nombreuses plaintes de parents dont les enfants étaient victimes de problèmes cutanés ou de vomissements. Selon lui, même des sportifs ont demandé l'aide après des problèmes de santé liés à ses services. « Pour eux, l'endroit est accidenté », poursuit Luc Jousse qui, par principe de précaution, avait déjà fermé



Le maire, Luc Jousse, s'apprete à signer un nouvel arrêté interdisant l'accès au plan d'eau du centre national de ski nautique. (Photo doc. Ph. Arzouan)

le centre national de ski nautique. Pour le maire, les rapports sont formels : l'équipement en état n'est plus adapté à la pratique du ski nautique. Les différentes expertises démontrent un certain nombre d'anomalies au niveau des infrastructures et du plan d'eau, comme « des pannes métalliques oxydées retrouvées au fond du bassin à certains endroits par des plongeurs du cabinet d'expertise Acri ».

Ce cabinet d'expertise met également en évidence des carences dans l'entretien de l'ouvrage public et de ses équipements connexes (ouvrages d'assainissement, pluvial, fossés, cockpit, d'hydrocarbures, pontons, escaliers, etc). Les rapports font également état « d'un envasement de manière presque uniforme sur l'ensemble du bassin, avec comme circonstances aggravantes la présence d'un trempin au milieu du plan d'eau ». Enfin, outre le mauvais fonctionnement de la fosse septique, des analyses d'eau effectuées par le Laboratoire départemental d'analyse du Var en septembre font apparaître « une forte concentration de cyanobactéries, constatant d'après les seuls délais par l'OMD une absence de niveau 1, pouvant provoquer lors de contact avec l'eau des irritations, rougeurs de la peau, etc », explique-t-on en mairie.

Analyses conformes pour la Fédé

De son côté, la Fédération française de ski nautique sollicite des expertises contradictoires, tout en estimant que certains éléments sont sans fondement. Par la voix de son président, Patrice Martin, elle affirme d'ailleurs avoir, de son côté, réalisé, régulièrement, des analyses de l'eau du bassin. « Les dernières ont été faites en septembre. Elles sont conformes à la réglementation ». Pour appuyer le site a été fermé durant plus de deux mois. Nous avons en effet constaté une concentration de cyanobactéries en juillet. Celle-ci est liée à une forte chaleur et à la dégradation des algues. Un phénomène normal d'eutrophisation ». Le président rappelle par ailleurs que le plan d'eau est strictement réservé à la pratique du sport nautique et que la baignade y est interdite. « Si nous sommes débordés qui devrait être pris aujourd'hui, il déclencherait hier soir ». On ne peut que subir. On trouve tous les moyens pour fermer le site. « Reste à savoir pourquoi ? ». E. E., explique-t-on en mairie.